

Commune de BOUVIGNIES.
Procès-verbal du Conseil Municipal
du lundi 22 mai 2017

Le lundi 22 mai 2017 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES s'est réuni dans la salle du Conseil et des mariages, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric PRADALIER.

Conformément aux articles L 2 121-10 et L 2 121-11 du CGCT, la convocation a été affichée à l'extérieur de la mairie et adressée par écrit au domicile de chaque conseiller le 16 mai 2017.

Sont présents :

- Liste « Bien vivre à Bouvignies » : Mmes et Mrs CARON, COUTEAU, DESFONTAINE, DESMONS, FENAIN, HUMEZ, LONGUEPEE, LOUBERT, POLYN, PRADALIER, SALMON, THERET et VALIN.
- Liste « Bouvignies avec vous » : Mmes et M. CORION, RIME et RZEPECKI.

Sont absents :

- Mme WATTIEZ, ayant donné procuration à M. FENAIN,
- Mme LOSCUITO, ayant donné procuration à M. PRADALIER,
- Mme HULOUX.

■ **Points abordés :**

1. Principes et modalités de la vente des terrains rue Dombrée

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de confier la mise en vente des terrains rue Dombrée à Maître PLUQUET.

Il propose également de confier à diverses agences immobilières la vente de ces terrains :

- section B 1085 et B 1089 d'une superficie de 5 a 59 ca
- section B 1086 et B 1090 d'une superficie de 5 a 23 ca
- section B 1091 et B 1087 d'une superficie de 5 a 89 ca au prix de 90 001,95 € par parcelle hors frais de notaire.

Mme RIME expose que ces terrains en « front à rue » pourraient être affectés à un autre projet, car leur vente amplifiera les difficultés de stationnement vécues par les riverains près du site du manoir. Elle s'inquiète également de la stabilité des sols.

Monsieur le Maire répond que le stationnement évoqué relève du domaine public et non individuel (chacun pouvant se stationner chez lui comme il le souhaite), que les terrains sont stabilisés depuis des années et qu'ils ont été bornés par un géomètre.

Suite questionnement de Monsieur CARON sur le projet envisagé par la liste « Bouvignies avec Vous » sur ce site, Madame RIME précise que ce projet n'est pas défini et doit être réfléchi en commun. Elle expose que cette surface pourrait, par exemple, être utilisée pour la chasse aux œufs, car sécurisée en raison de son éloignement des étangs.

Le projet de confier à diverses agences immobilières la vente de ces terrains est ensuite accepté par 15 voix pour (liste « Bien vivre à Bouvignies ») et 3 contre (liste « Bouvignies avec vous »).

2. Demande de subvention auprès du Département pour la construction d'un city stade avec une aire de jeux

Le département, dans le cadre de villages et Bourgs, subventionne divers projets. Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour la construction d'un city stade avec une aire de jeux. Le city stade serait construit à côté des terrains de tennis et l'aire de jeux près de la buvette de plein air.

Le montant des travaux s'élève à 151 779 € Hors Taxes.

Il propose de déposer auprès du Conseil Départemental un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'« Aide départementale aux Villages et Bourgs » dont le plan de financement serait le suivant :

- | | |
|--|-------------|
| • Subvention « Villages et Bourgs » (50 %) | 75 889,50 € |
| • Fonds de concours | 50 000,00 € |
| • Participation de la commune | 25 889,50 € |

Madame RIME regrette que dans les années 90, le Conseil Général avait proposé de participer au financement de la construction de terrains de sports du type « city stade » et que cela n'avait pas été retenu par l'équipe municipale de l'époque.

Monsieur CARON expose que cette remarque, sortie de son contexte, n'apporte pas grand-chose aux débats, car nous ne disposons pas de l'argumentation de la majorité communale du moment, et que celle-ci devait dépendre de son projet, validé par les électeurs.

La demande de subvention est ensuite acceptée à l'unanimité.

3. Modalités tarifaires de la cantine garderie

Monsieur le Maire expose que la hausse de la fréquentation de la cantine garderie a amené à augmenter le volume horaire du personnel communal.

Pour atténuer le surcoût, Monsieur le Maire propose de porter le tarif du repas de la cantine à 3,30 € au lieu de 3,10 € et le tarif de la garderie à 1,10 € l'heure au lieu de 1 €, à compter du 1er septembre 2017.

Il précise que les tickets vont être supprimés. L'inscription (à la rentrée ou à terme) se fera sur internet. Les deux régies (cantine et garderie) vont être fusionnées pour permettre l'édition d'une seule facture, plus lisible pour les familles.

Madame RZEPECKI demande si, conformément à ce qui était annoncé lors d'un précédent conseil, les plats servis sont bien, le plus souvent, de production locale. Monsieur le Maire expose que notre fournisseur favorise les circuits courts et que des certifications sont fournies sur la provenance des produits.

Madame RIME demande si les personnels employés par la commune qui ont des enfants qui fréquentent la garderie payent comme les autres parents. Ce paiement est confirmé par Monsieur le Maire qui précise que la gestion communale n'accepte aucune complaisance.

L'augmentation des tarifs est acceptée par :

- 17 voix pour :
 - Les 15 élus de la liste « Bien vivre à Bouvignies »
 - 2 élus de la liste « Bouvignies avec vous » : M. CORION et Mme RZEPECKI.
- 1 contre :
 - Mme RIME (liste « Bouvignies avec vous »).

4. Liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année 2018.

Comme chaque année, il y a lieu de procéder à la constitution de la liste préparatoire des jurés pour l'année 2018.

Conformément aux dispositions du code de procédure pénale, il est nécessaire, en vue de constituer cette liste, de procéder publiquement, à partir de la liste électorale, au tirage au sort d'un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté du 29 avril 2016, soient pour Bouvignies 3 personnes.

Sont tirés au sort :

- N° 245 : Mme DAGIANUX Dominique, rue du Touquet
- N° 234 : Mme COUTEAUX Marie-Dominique, rue du Petit Hem
- N° 979 : M. PAUL Christophe, rue du Grand Hem

5. Virement de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2017 comme suit :

INVESTISSEMENT
DEPENSES

Compte 2313 + 4 520 € (frais d'architecte)

Compte 2188 + 930 € (installation d'un garage à vélo pour les jeunes qui doivent prendre le car pour aller au collège et au lycée)

Ce virement de crédits est ensuite accepté par :

- 16 voix pour :
 - Les 15 élus de la liste « Bien vivre à Bouvignies »
 - 1 élue de la liste « Bouvignies avec vous » : Mme RZEPECKI.
- 2 contre :
 - M. CORION et Mme RIME (liste « Bouvignies avec vous »), car non associés à l'élaboration du budget.

La séance est levée.